

Approche multidisciplinaire en situation d'urgence



Discipline 1 Les opérations de secours



Cpt-cdt Bernard BODSON

Service Régional d'Incendie de Charleroi
Responsable département opérations
071/86.82.51

pompiers.ppi@charleroi.be

Table des matières

1. Organisation des services
2. Rôle et responsabilité
3. Moyens techniques
4. Sources de conflits potentielles
5. Débat

Table des matières

1. **Organisation des services**
2. Rôle et responsabilité
3. Moyens techniques
4. Sources de conflits potentielles
5. Débat

Organisation des services

- SPF Intérieur – Sécurité Civile
- Provinces – Zone(s)
- 251 Services incendie – postes de secours
 - 165 en Région Flamande, 85 en Région Wallonne et 1 en Région Bruxelles-Capitale
 - ± 5.000 professionnels et 12.000 volontaires
 - Corps X(5), Y(23), Z(120) et C (102)
 - Application du principe d'Aide Adéquate la Plus Rapide
 - Renforts
 - 6 unités de la Protection Civile

Table des matières

1. Organisation des services
2. **Rôle et responsabilité**
3. Moyens techniques
4. Sources de conflits potentielles
5. Débat

Rôle et responsabilité de la D1

- Maîtriser la situation d'urgence, éliminer les risques liés à celle-ci et prendre les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation de la situation
- Rechercher, libérer, secourir, sauver et mettre en sécurité les personnes en danger et protéger leurs biens
- Détecter, mesurer et lutter contre les produits dangereux et assurer la décontamination

Rôle et responsabilité de la D1

- Dans la zone rouge (exclusion) et lorsque des équipements de protection spécifiques sont nécessaires, assurer le sauvetage de la population en ce compris l'évacuation
- Réquisitionner les personnes et les biens nécessaires à l'exécution de leurs missions
- Dans l'attente de la mise en place du PC-Ops :
 - informer le Bourgmestre
 - informer le centre 100
 - assurer la coordination opérationnelle
- Le responsable des opérations de secours sera appelé le Dir-Si (directeur des services d'incendie)



Rôle et responsabilité de la D1

Selon l'art 15 §2 de l'AR 16 février 2006, l'officier des services d'incendie le plus élevé en grade exerce la fonction de Dir-PC-Ops

- Incendies
- Situations périlleuses, personnes et animaux coincés
- Menaces physiques ou technologiques
- Calamités naturelles
- Pollutions hydrocarbures, chimiques, nucléaires
- Interventions chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires,...



ou selon décision de l'autorité compétente

Responsable de la coordination opérationnelle

Responsable de la coordination stratégique jusqu'à ce que le Comité de Coordination soit fonctionnel

Table des matières

1. Organisation des services
2. Rôle et responsabilité
3. **Moyens techniques**
4. Sources de conflits potentielles
5. Débat

MISSIONS - A.R. du 7 avril 2003

I Interventions feu

⇒ Lutte contre le feu et les conséquences de l'explosion

II Travaux de secours techniques

⇒ Recherche et dégagement de personnes et d'animaux

⇒ Plongée

⇒ Groupe d'intervention en milieu périlleux

⇒ Intervention en cas de menace physique ou technologique

⇒ Dégagement de la voie publique après accident ou tempête

⇒ Destruction de nids de guêpes

⇒ Brigade canine : Intervention

III Aide médicale urgente

⇒ Transport par ambulance

IV Prévention

⇒ Prévention contre l'incendie et l'explosion

V Pollutions : hydrocarbures, chimiques, nucléaires, biologiques

⇒ Stabilisation, neutralisation, sécurisation et enlèvement selon les cas

MISSIONS - A.R. du 7 avril 2003

VI Inondations

⇒ Sauvetage, colmatage, pompage

VII Télécommunications et coordination

⇒ Installation du poste de commandement opérationnel (PC-Ops)

VIII Missions internationales

⇒ A la demande du Ministre de l'Intérieur

* **DiCaDir** : *Détachement International en cas de catastrophe* ;

* **B-FAST** : *Belgium First Aid and Secours team* ;

* **EU-FAST** : *European First Aid and Secours team.*

IX Missions préventives

⇒ Présence lors de manifestations à caractère local à la demande des autorités ou des organisateurs

X Distribution d'eau

XI Alerte

XII Logistique

⇒ Assistance technique aux autorités policières et judiciaires

Table des matières

1. Organisation des services
2. Rôle et responsabilité
3. Moyens techniques
4. Sources de conflits potentielles
5. Débat



Sources de conflits D2 >> D1



D2 volet médical

- Au quotidien, pas de communication directe possible avec les intervenants. Obligation de passer par le centre 100.
- Astrid pas toujours bien maîtrisé
- Conflit de priorité dans l'action
- Directives opérationnelles techniques imposées
- Initiatives malencontreuses voire dangereuses :
 - décider et procéder à l'évacuation
 - se mettre en danger : intoxication



Sources de conflits D2 >> D1



D2 volet médical

- Pas de représentant au PC-Ops
- Peu ou pas de contact avec le PMA
- Stationnement véhicules
- Pas systématiquement informé du déclenchement du plan PIM (volet blanc) alors que la CM NPU-4 impose d'informer l'autorité adm du déclenchement d'un plan mono. Le Dir-Pc-Ops est l'autorité dans l'attente du CCC/CCP.

D2 volet psychosocial

- Intervention directe au PC-Ops sans passer par le Dir-Med



Sources de conflits D3 >< D1



D3 police administrative

- En matière de communication :
 - ✓ au quotidien, pas de groupe commun direct possible
 - ✓ possibilité via le 101 ou accord préalable avec la zone
- Problèmes :
 - plusieurs zones sur notre secteur
 - délai réponse au 101
- Plusieurs zones pour un secteur d'intervention
=> réactions différentes pour un même événement
- Délai d'intervention parfois long



Sources de conflits D3 >< D1



D3 police administrative

- Initiatives malencontreuses voire dangereuses :
 - décider et procéder à l'évacuation
 - se mettre en danger : intoxication
- Conflit d'autorité dans l'action : souvent avec la WPR lors d'une intervention sur autoroute
- Interprétation statut agent qualifié – formation ?
- Stationnement véhicules
- Pas de protection lors de leur reconnaissance sur le chantier : casque, veste, gants,...

13/04/2010



Sources de conflits D3 >< D1



D3 police judiciaire

. Rôle de la police judiciaire ?

- par rapport à la police administrative : qui dirige ?
Notre interlocuteur est le Dir-pol et pas le chef d'enquête
- par rapport aux autres disciplines : mainmise sur l'événement pouvant aller jusqu'à l'absence de coordination et la négation du rôle de l'autorité compétente (Bg)
- voudrait être présente au PC-Ops voire au CCC/CCP
< > juge et partie en cas d'instruction judiciaire ?
La coordination police administrative et police judiciaire

13/04/2010 devrait se limiter au PC police.



Sources de conflits D3 >< D1



D3 police judiciaire

- . Occupation du terrain (périmètre judiciaire)
indépendamment de la zone d'exclusion avec risque de compromettre les décisions du Dir-PC-Ops et/ou d'entraver les opérations de secours

13/04/2010

Table des matières

1. Organisation des services
2. Rôle et responsabilité
3. Moyens techniques
4. Sources de conflits potentielles
5. **Débat**

Avant de le lancer, une mise au point s'impose :

- La plupart des interventions se passent bien
- Les mentalités changent grâce :
 - * aux cellules de sécurité communales et provinciales
 - * aux formations multidisciplinaires

Merci de votre attention

Vous avez



la parole...